



Agir ensemble pour progresser

# Recommandations





# THEMATIQUES DES RECOMMANDATIONS DU CEP

<b>Thématique</b>	<b>L'éthique en formation</b>
Sous-catégorie	Les outils pédagogiques
Sous-catégorie	La démarche qualité en formation
Sous-catégorie	L'accompagnement des élèves et stagiaires
Sous-catégorie	L'inclusion en formation
Sous-catégorie	Le rôle et la place des organisations professionnelles au sein de formation
<b>Thématique</b>	<b>Bien vivre ensemble</b>
Sous-catégorie	Les violences sexistes et sexuelles à l'ENAP
Sous-catégorie	Le savoir vivre dans les espaces formatifs
Sous-catégorie	Le respect des principes républicains







# L'éthique en formation





# RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

<b>Thématique générale</b>	L'éthique en formation
<b>Sous-catégorie</b>	Les outils pédagogiques
<b>Date</b>	Janvier 2021

## **Recommandation 1 :**

Reformuler l'article 57.4 du règlement intérieur pour clarifier et harmoniser les usages et pratiques des outils numériques dans le cadre des formations.

### **Proposition de reformulation :**

« L'usage à titre personnel des téléphones portables et autres outils numériques est interdit pendant les séances de formation. L'usage à titre pédagogique des outils numériques est autorisé pour permettre l'acquisition de connaissances. »

## **Recommandation 2 :**

Informers tous les acteurs participants à la formation de la modification de l'article 57.4, par une communication spécifique.

## **Recommandation 3 :**

Elargir la recommandation de 2019 sur le « Fonctionnement et savoir vivre dans les espaces formatifs » à la question du numérique en formation pour aboutir à la conception d'une charte d'utilisation du numérique.

### **Recommandation 2019 pré-citée :**

« Co-construire avec les membres de la communauté pédagogique et les élèves/stagiaires les règles partagées de fonctionnement et de savoir vivre en amphithéâtre, dans les salles de cours et **en formation numérique**.

L'objectif est de garantir l'harmonisation des pratiques entre intervenants et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité des formations. »

## RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

<b>Thématique générale</b>	L'éthique en formation
<b>Sous-catégorie</b>	Favoriser une démarche qualité de la formation
<b>Date</b>	Mars 2019

### **Recommandation 1 :**

Rédiger une charte éthique de l'accompagnement des stagiaires partagée par tous les membres de la communauté pédagogique

### **Recommandation 2 :**

Organiser des RETEX lorsque la formation d'un stagiaire a été source de difficultés, d'incompréhension, de dysfonctionnement afin de tirer tous les enseignements de l'expérience.



# RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

<b>Thématique générale</b>	L'éthique en formation
<b>Sous-catégorie</b>	L'accompagnement des élèves et stagiaires
<b>Date</b>	Mars 2019

## **Recommandation 1 :**

Connaitre le nom du tuteur préalablement à l'arrivée de l'élève/stagiaire sur son lieu de stage

## **Recommandation 2 :**

Mettre en place un protocole d'accueil et d'installation permettant une présentation réciproque, la construction d'un emploi du temps adapté.

## **Recommandation 3 :**

Favoriser une démarche d'acquisition progressive de compétences, de savoirs méthodologiques, de techniques professionnelles, de savoirs théoriques, de savoirs praxéologiques (démarche réflexive permettant la mise en lien des différents savoirs, conceptualisation d'une pratique et d'un positionnement professionnel spécifique à chaque élève et/ou stagiaire afin que le stagiaire/élève soit en capacité d'analyser et de définir sa propre expérience de la fonction de direction)

## **Recommandation 4 :**

Intégrer dans l'emploi du temps des points d'étape hebdomadaires entre le stagiaire et son tuteur facilitant si nécessaire des réajustements, contribuant à l'élaboration d'une démarche réflexive sur les pratiques professionnelles.

## RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

### **Recommandation 5 :**

Etablir un bilan intermédiaire permettant d'évaluer les compétences acquises par le stagiaire à mi stage et des celles restant à acquérir, de fixer les objectifs de progression pour la deuxième partie du stage, d'identifier les points de vigilance si nécessaire. Ce bilan intermédiaire devrait réunir le directeur élève/stagiaire, son tuteur de stage et en cas de difficulté repérée, un représentant de l'ENAP y compris par visio-conférence. Un compte rendu de ce bilan sera rédigé par le tuteur puis adressé à la filière directeur (trame à construire)

### **Recommandation 6 :**

Rendre obligatoire la présence lors de l'évaluation finale de l'élève/stagiaire et lui indiquer clairement le contenu de son évaluation afin que ce temps de travail participe pleinement à la construction de sa professionnalité. Cette évaluation finale doit objectiver les acquis professionnels du stagiaire et vérifier que ces derniers sont suffisants pour exercer des responsabilités de cadre. En cas de difficulté repérée durant le déroulement de stage, la présence y compris par visio-conférence d'un acteur de la formation ENAP serait souhaitable.

# RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

<b>Thématique générale</b>	L'éthique en formation
<b>Sous-catégorie</b>	L'inclusion en formation
<b>Date</b>	Novembre 2018

## **Recommandation 1 :**

Introduire dans chaque livret de formation et dans le guide du coordinateur une information sur les différentes modalités de recrutement.

## **Recommandation 2 :**

Intégrer les modalités de recrutement des travailleurs handicapés sur les sites internet du Ministère de la justice (rubrique *Métiers et Concours*) afin que l'information soit facilement accessible à n'importe quel moment de la consultation.

## **Recommandation 3 :**

Mettre à disposition des élèves/stagiaires en situation de handicap, les aménagements nécessaires au bon déroulement des épreuves et de leur parcours de formation (matériel pédagogique, accompagnement, etc.)

## **Recommandation 4 :**

Nommer un « Référent Pédagogique Handicap » interface entre les différents acteurs de formation pour anticiper les difficultés et identifier les solutions et aménagements pédagogiques facilitant l'implication de l'élève/stagiaire dans son parcours de formation.

## **Recommandation 5 :**

Organiser à l'ENAP des journées de formation et de sensibilisation pour un vivre ensemble partagé et une meilleure compréhension des problématiques traversées par les personnes handicapées.

## RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

### **Recommandation 6 :**

Créer une plaquette d'information à destination de la communauté pédagogique permettant d'identifier le rôle de chaque intervenant dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap durant leur formation.

# RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

<b>Thématique générale</b>	L'éthique en formation
<b>Sous-catégorie</b>	Place et rôle des organisations professionnelles au sein de la formation
<b>Date</b>	Janvier 2020

## **Recommandation 1 :**

Travailler une charte partagée de bonne conduite afin que soient respectées les places et rôle de chacun.

## **Recommandation 2 :**

Mettre en place une instance annuelle de concertation entre la direction de la formation et les organisations professionnelles afin de trouver des articulations et modes d'intervention respectueux et efficaces.

## **Recommandation 3 :**

Exiger des organisations professionnelles que, lorsqu'elles mettent à disposition des élèves en format papier, le corrigé d'épreuves accessibles pour tous sur MOODENAP, soit clairement indiqué que ces corrigés sont rédigés par la direction de la formation de l'ENAP et non par leur organisation ( à proscrire l'utilisation du logo qui entretient cette confusion pour les élèves).

## **Recommandation 4 :**

Différencier lors des forum inter-établissements, la localisation des professionnels institutionnels de celle des organisations professionnelles afin de clarifier pour les élèves la place et le rôle de chacun.

# RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

<b>Thématique générale</b>	L'éthique en formation
<b>Sous-catégorie</b>	L'accompagnement des élèves et stagiaires en situation de handicap
<b>Date</b>	Juin 2023

Référence : recommandation CEP novembre 2018 – Inclusion en formation

## Recommandation 1 :

**Créer un poste au sien de l'ENAP de « Référent Formation Inclusion » interface entre les différents acteurs pour :**

- Elaborer les documents de référence relatifs à l'accueil en formation d'une personne en situation de handicap (guide d'accompagnement et de pédagogie innovante et adaptée pour les personnes en situation de handicap, plaquette d'information, fiche des contacts, listes des outils pédagogiques adaptés, plan d'accueil individualisé type, ...),
- Anticiper les difficultés et identifier les solutions et aménagements pédagogiques facilitant l'implication des élèves et stagiaires à besoins spécifiques en formation,
- Mettre en œuvre et assurer le suivi d'un plan d'accompagnement individualisé en lien avec les acteurs concernés (médecin du travail, unités de formation, référents handicap, coordinateur) et la personne concernée.
- Sensibiliser les équipes pédagogiques au développement de solutions concrètes, adaptées répondant initialement aux besoins des élèves et stagiaires en situation de handicap mais qui favorisent aussi des innovations pédagogiques au bénéfice de tous. L'approche inclusive devient ainsi une démarche de profonds changements et progrès.

## Recommandation 2 :

**Formaliser, une fois par an, un RETEX des actions mises en œuvre par le référent formation inclusion, le référent handicap, les unités de formation et l'ensemble des acteurs** ayant contribué à l'accueil et au suivi d'élèves et stagiaires en situation de handicap afin d'harmoniser l'accompagnement et de capitaliser sur les bonnes pratiques.

Désigner un pilote chargé de mettre en œuvre et de suivre ces RETEX.

## RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

### **Recommandation 3 :**

**Systématiser un contact entre l'unité de formation, le référent handicap, le référent Formation Inclusion et l'élève** recruté par la voie des dispositifs spécifiques de recrutement à destination des personnes en situation de handicap, en amont de l'entrée en formation.

Puisque l'élève s'est présenté au recrutement spécifique, il pourra être abordé avec lui, lors de l'entretien préalable à l'entrée en formation « les besoins spécifiques liés au handicap et les modalités pratiques (ex : zone adaptée à un fauteuil roulant, aménagement du temps de formation, prendre le temps de découvrir l'environnement, etc.) »<sup>1</sup>.

Il pourra être envisagé avec l'élève ou le stagiaire la possibilité de communiquer sur ses besoins auprès des différents acteurs de la formation afin de lui assurer un accueil adéquat et des réponses adaptées à sa situation. L'accord de l'élève ou du stagiaire devra être formalisé par écrit.

### **Recommandation 4 :**

Des élèves et stagiaires ne sont pas recrutés par la voie des dispositifs spécifiques de recrutement à destination des personnes en situation de handicap, mais bénéficient toutefois d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

**Les unités de formation seront en charge d'informer l'ensemble des promotions des dispositifs d'accompagnement inclusion existants.**

**Si ces personnes se manifestent et expriment des besoins spécifiques, elles pourront être orientées vers le référent formation inclusion.**

Il pourra aborder avec lui, « les besoins spécifiques liés au handicap et les modalités pratiques (ex : zone adaptée à un fauteuil roulant, aménagement du temps de formation, prendre le temps de découvrir l'environnement, etc.) »<sup>2</sup>.

Il pourra être envisagé avec l'élève ou le stagiaire la possibilité de communiquer sur ses besoins auprès des différents acteurs de la formation afin de lui assurer un accueil adéquat et des réponses adaptées à sa situation. L'accord de l'élève ou du stagiaire devra être formalisé par écrit.

Il pourra l'orienter vers le médecin du travail et le référent handicap des élèves.

---

1 Extrait de la page handicap-espace encadrant-l'intégration de l'intranet du secrétariat général du ministère de la Justice / [Intranet Justice / SG : Ressources humaines / L'intégration](#)

2 Extrait de la page handicap-espace encadrant-l'intégration de l'intranet du secrétariat général du ministère de la Justice / [Intranet Justice / SG : Ressources humaines / L'intégration](#)

## RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

### **Recommandation 5 :**

Les référents "Handicap" et "Formation inclusion" formalisent un « **plan d'accueil individualisé** » recensant les besoins et adaptations nécessaires. Avec l'accord préalable de l'élève ou du stagiaire, ils pourront le transmettre, aussitôt que possible, au coordinateur ainsi qu'aux autres acteurs de formation strictement concernés par cette situation (unité de formation, chefs de départements pédagogiques, lieux de stage).

Une attention particulière sera à porter sur la transmission d'informations strictement nécessaires pour permettre un accueil le plus adapté possible, tout en faisant preuve de discrétion professionnelle.

**Si l'élève ou stagiaire ne le souhaite pas, aucune information sur sa situation ne sera transmise.** Ce respect de la confidentialité est un droit garanti par la loi qui ne peut être contourné.

### **Recommandation 6 :**

Le référent formation inclusion propose un entretien individuel, a minima, une fois par cycle à l'école, aux élèves ou stagiaires concernés afin de réaliser un bilan de leur parcours de formation.

**Il contacte les services compétents pour relayer les informations ou les éventuelles difficultés rencontrées.**





# **Bien vivre ensemble**





# RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

<b>Thématique générale</b>	Bien vivre ensemble
<b>Sous-catégorie</b>	La lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'ENAP
<b>Date</b>	

## Recommandation 1 :

Former les élèves, stagiaires et personnels permanents à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes en application de la circulaire du 09 mars 2018.

## Recommandation 2 :

Sensibiliser dès l'accueil, les élèves et stagiaires au cadre juridique concernant les infractions à caractère sexuel et/ou sexiste, de donner des repères sur les notions de consentement et de droit des victimes, d'aborder la question du discernement et de développer la responsabilité de chacun au regard de ses actes.

### Nota :

Travailler sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes va avoir des impacts sur les représentations, les stéréotypes genrés et les pratiques professionnelles. Cela aura aussi des conséquences à la fois sur l'institution mais aussi sur les individus qui l'incarnent. Afin que cette évolution puisse se faire dans un climat serein, facteur de réussite, il serait intéressant qu'un groupe de professionnels au sein de l'ENAP déjà sensibilisés aux questions de discriminations, de représentation puisse préalablement réfléchir aux contenus, adaptations par public et modalités pédagogiques (Guide de formation sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique, édition 2018).

# RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

<b>Thématique générale</b>	Bien vivre ensemble
<b>Sous-catégorie</b>	Fonctionnement et savoir vivre dans les espaces formatifs
<b>Date</b>	

## **Recommandation 1 :**

Co-construire avec les membres de la communauté pédagogique et les élèves/stagiaires les règles partagées de fonctionnement et de savoir vivre en amphithéâtre et dans les salles de cours.

L'objectif est de garantir l'harmonisation des pratiques entre intervenants et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité des formations.

### Nota :

La constitution d'un groupe de travail sur cette thématique garantirait la prise en compte de différents points de vue (élèves/intervenants).

# RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

<b>Thématique générale</b>	Bien vivre ensemble
<b>Sous-catégorie</b>	Fonctionnement et savoir vivre dans les espaces formatifs
<b>Date</b>	Janvier 2023

Au-delà d'un principe constitutionnel, l'usage obligatoire du français dans les relations professionnelles favorise l'inclusion de tous.

Dans cette perspective, ce principe autorise exceptionnellement la possibilité d'utiliser une langue différente du français pour faciliter les échanges et l'accompagnement des usagers du service public pénitentiaire.

## **Recommandation 1 :**

Rappeler le principe de l'usage obligatoire de la langue française dans le cadre professionnel à l'attention des apprenants :

- Systématiquement lors des discours d'accueils institutionnels des promotions d'élèves en formation statutaire
- Périodiquement lors de la levée des couleurs à l'ENAP
- Systématiquement dans tous les livrets de formation

Dans le livret guide d'accueil des élèves et stagiaires

## **Recommandation 2 :**

Rappeler, à l'attention de la communauté pédagogique (notamment formateurs, responsables de formation, chargés de formation, tuteurs, coordinateurs, formateurs internes occasionnels) :

- Le principe de l'usage obligatoire de la langue française dans le cadre professionnel
- La nécessité d'appliquer et de faire appliquer ce principe au sein des espaces et des temps formatifs

Propositions de mise en application :

- Evoquer ce sujet lors d'un atelier du Rassemblement des Acteurs de Formateurs
- Rédiger un paragraphe spécifique dans le livret des coordinateurs
- Rédiger un paragraphe spécifique dans le livret d'accueil des nouveaux personnels de l'ENAP
- Intégrer ce point dans les lettres de cadrages des stages

## RECOMMANDATION DU COMITE ETHIQUE ET PEDAGOGIQUE

Recommandation 3 :

Rappeler le principe de l'usage obligatoire de la langue française dans le cadre professionnel à l'attention de tous dans le règlement intérieur de l'ENAP.





Agir ensemble pour progresser

## Recommandations